

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Convocation 10 avril 2026

Le vingt-quatre avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sara ARNAUD, Maire.

Etaient présents : Sara ARNAUD, Samuel POUSSOT, Elisabeth BEJAUD, Brigitte MASSON, Fabrice MURE, Pascal VIOLLON, Sandrine LESUISSE, Cécile PELÉ, Jérémy JEAN-BONVALOT.

Etaient représentés : Edith LAFFUGE a donné procuration à Pascal VIOLLON, Arnaud ROUSSELLE a donné procuration à Jérémy JEAN-BONVALOT.

Secrétaire : Samuel POUSSOT.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Au vu des résultats de l'exercice 2025 faisant apparaître les résultats suivants

- Un excédent de fonctionnement de :	305 323.52€
- Un excédent d'investissement de :	18 993.95€

Des restes à réalisés en investissement :

Dépenses	146 900.00 €
Recettes	246 000.00 €

Soit un besoin de financement de 80 106.05€

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Recettes d'investissement	article 1068	80 106.05 €
Recettes d'investissement	article 001	18 993.95 €
Recettes de fonctionnement	article 002	225 217.47 €

VOTE DES TAXES 2026

Afin de ne pas alourdir le poids fiscal des administrés, et après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de reconduire les taux de fiscalité pour 2026, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.52%
Taxe d'habitation	17.17%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Après présentation du budget par le Maire, le Conseil Municipal :

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026, qui présente les résultats suivants :

Investissement

Dépenses et recettes	477 745.00 €
----------------------	--------------

Fonctionnement

Dépenses	384 437.00 €
----------	--------------

Recettes	425 145.47€
----------	-------------

- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

QUESTIONS DIVERSES

Le sujet de la mise à disposition de la salle de conseil aux habitants et entreprises est en cours de vérifications règlementaires et de réflexion.

Une réunion de la commission fêtes et cérémonies est prévue le 19 mai à 18h30

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le 9 juin à 18h30.